

N. 93.

Jos. Odilon Ro-
dolph Bergeron.

v.

Maria Imelda
Marois.

Le dix octobre mil neuf cent dix, vu la dispense de deux bans, accordée, l'avant-veille par Monseigneur Cyrille Alfred Marois, Vicaire Général de l'archidiocèse de Québec, vu la publication du troisième ban faite au front de notre messe paroissiale et à celui de St- François de Beauce, comme il appert par le certificat du curé du lieu, entre: Joseph-Odilon-Rodolphe Bergeron, commis-marchand, domicilié à Saint-Roch, ci-devant de Saint-François de Beauce, fils majeur de feu Joseph Bergeron et de défunte Sophie Roy, de la paroisse Saint-François de Beauce, d'une part; et Maria Imelda Marois, fille majeure de Damase Marois, charretier, et de Adèle Turgeon, de cette paroisse, d'autre part; ne s'étant déouvert aucun empêchement à leur mariage, nous, prêtre sous-signé, vicaire de cette paroisse, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de: Damase Marois, père et témoin de l'époux, et de Joseph E. Bergeron, frère et témoin de l'épouse, qui ont signé ainsi que les époux (La publication du troisième ban de ce mariage a été faite à l'Eglise de St. Roch.) Lecture faite.

Imelda Marois.

Rodolphe Bergeron.

Damase Marois

J. E. Lemippe Bergeron

Joseph Mercier, ptre

S. 191

Joseph Kirauac

8 ans.

Le neuf octobre mil neuf cent dix, nous, prêtre sous-signé, avons inhumé dans le cimetière Notre-Dame de Belmont, le corps de Joseph, fils légitime de Alphonse Kirauac et de Eva Langray, décédé l'avant-veille en cette paroisse à l'âge de huit ans. Présents: Joseph Lafleur, Stanislas Bôté et plusieurs autres sous-signés avec nous.

Joseph Lafleur

J. A. Renaud

Stanislas Bôté

Pierre Pichette

W. Drulet

Joseph Guclain

Pierre Dion, ptre.

S. 192

Joseph
Adélard
Berubé.

4 mois.

Le neuf octobre mil neuf cent dix, nous, prêtre sous-signé, avons inhumé dans le cimetière Notre-Dame de Belmont, le corps de Joseph Adélard, fils de Joseph Bérubé, cordonnier, et de Bérénice Lambert, décédé en cette paroisse le sept du courant à l'âge de quatre mois. Présents: Hasker Bolduc et Joseph Bolduc qui n'ont pu signer. Lecture faite.

Pierre Dion, ptre.